



Compte-rendu de la section permanente du  
CNESERAAV du 17/12/2020

FO était représentée par  
Christine Heuzé et Jacqueline Fayolle

FO a fait une déclaration liminaire.

**1-Approbation du projet du procès-verbal de la séance du CNESERAAV –  
réunion en section permanente du 12 novembre 2020**

**2-Point de situation sur les procès-verbaux en cours de rédaction  
De nombreuses réunions sont programmées d'où un retard dans la rédaction  
des procès-verbaux!**

**3-Constitution de la section disciplinaire du CNESERAAV pour les étudiants**

**4- Avis sur les moyens 2021 consacrés aux établissements publics  
d'enseigner supérieur agricole**

FO s'est abstenue, car même si le budget annoncé semble favorable, beaucoup d'établissements auront du mal à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants avec un surcroît de travail et un manque de moyens pour les enseignants.

*Vote : Pour : 4 / Abstention : 18 / Contre : 15  
Avis défavorable*

**5-Avis sur le projet de rénovation du référentiel de diplôme de la spécificité  
« technico-commercial » (TC) du brevet de technicien supérieur agricole, mis en  
œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la  
rentrée 2022**

**6-Avis sur le projet du référentiel de la spécialité « viticulture-œnologie » (VO)  
du brevet de technicien supérieur agricole, mis en œuvre dans les  
établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2022**

FO a voté contre car nous sommes contre la semestrialisation, le tout CCF (contre la réforme des seuils qui se poursuit dans cette rénovation, contre les horaires non affectés). C'est le vote exprimé par les représentants FO lors du CNEA du 8/12/20

*Vote : Pour : 13 / Abstention : 8 / Contre : 16*

**7- Avis sur le projet d'accréditation d'AgroParis Tech pour l'école Abies**

*Vote : Favorable à l'unanimité*

**8- Avis sur l'arrêté interministériel d'approbation de la convention de  
coordination territoriale Alliance « Agreenium »**

L'Alliance Agreenium, convention de coordination territoriale, va succéder à l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF), en assurant la même fonction de coordination de projets, avec la conservation de la marque et du logo. L'établissement IAVFF

sera en effet dissout au 31 décembre 2020 par la loi de programmation de la recherche (article 23). L'adhésion des établissements y sera volontaire.

La loi prévoit le transfert à l'INRAE, dont les contrats de travail. Pour les personnels, l'administration garantit que rien ne changera. Ils resteront rue Scheffer. Les postes sur 142 seront redéployés sur les écoles. 4 postes n'étaient pas pourvus

*Vote : Pour : 21/ Abstention : 15 / Contre : 1  
FO s'est abstenue*

### **9- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 janvier 2018 sur les écoles nationales vétérinaires à délivrer le diplôme national d'internat en clinique animale**

*Avis favorable*

### **Questions diverses :**

#### **Calendrier des élections au CNESERAAV**

Etant donné les incertitudes sur la situation sanitaire sur le mois de mars, il est proposé de prolonger le CNESERAAV jusqu'au 30 avril. Cela permettra de programmer le vote le 18 mai. Il ne pourra y avoir de CNESERAAV opérationnel entre le 1<sup>er</sup> et le 18 mai.

Toutes les OS approuvent.

#### **QD FO**

**La Directrice générale de l'institut Agro n'est toujours pas été nommée**, 2 mois après la réunion du CA qui s'est prononcé sur les candidatures. Cela complique et ralentit le démarrage de l'Institut. Qu'en est-il ? Quand pouvons-nous espérer cette nomination ?

**Nous avons appris le départ de la DGER.** Cela nous inquiète sur la gestion des dossiers de l'Enseignement Agricole. Quand son remplacement est-il prévu ?

L'adjoint à la DGER dit qu'il transmettra ces questions au cabinet.

Depuis, la DGER et la DG de l'IA ont été nommées le 4 janvier 2021.

**Plan égalité F/H :** Un plan égalité F/H doit être engagé en décembre 2020 dans chaque établissement de l'enseignement supérieur avec retour à la tutelle en mars 21. Ce lancement a-t-il bien eu lieu dans tous les établissements ? Comment cela va-t-il être accompagné par la tutelle ? Est-il prévu un bilan national ? Où comment ? Comment prendre en compte les ACB dans ce plan, dans tous les établissements ?

FO indique que les établissements ont pris du retard alors que les premiers retours à la tutelle doivent être faits pour le 31 décembre. FO demande une convergence des indicateurs afin que les retours des résultats soient comparables entre écoles et avec l'administration centrale du ministère. C'est particulièrement important concernant les agents contractuels sur budget (ACB) qui ne seront pris en compte que dans les écoles.

**Emplois gagés dans le supérieur :** Combien y-a-t-il d'emplois gagés dans le sup ? Sont-ils soumis aux dispositions annoncées dans le GT de 13/11, à savoir payés par les écoles à compter du 1<sup>er</sup> janvier ? Les agents ont-ils été informés ?

L'administration répond qu'il y a eu dé-gagement des postes pour reprise sur des supports budgétaires. 13 agents restent sur postes gagés, dont 7 déjà payés par leur établissement. 6 sont encore payés par la DDFIP 92 et vont être payés par leur établissement. Cela présente moins de difficultés pour les établissements du sup pour faire les salaires.

**La crise sanitaire a engendré des pertes financières dans certains établissements** de l'enseignement supérieur. Qu'est-il prévu pour les soutenir ?

Le plan de relance est de 17,5 M€, 24 projets ont été sélectionnés.

Prochain CNESERAAV, section permanente le 10 février 2021.

FO Enseignement Agricole B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - 01 49 55 81 42

[foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr) -

**VISITEZ NOTRE SITE :** [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

**SUIVEZ NOUS** sur [www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)

Et [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)